



Accident de voiture non fautif perte d'argent

Par **navarone**, le **22/09/2009** à **20:24**

Bonjour,
mon ami a eut un accident de voiture lundi le 14 octobre. Il n'est pas fautif.
Il est a la MAAF, et le fautif aussi. On est assuré tout risque.
Résultat de l'expert : Mission d'expertise suite à la procédure VGE
La voiture est une RENAULT MEGANE RS LUXE année 2006.
Les travaux coutent environ 9000 euros et la voiture environ 14000.
Ma question est : qui va prendre en charge la perte de valeur du véhicule suite à l'accident si je veux la vendre ???
défiance constatée : déformation importante (train AR faussé)
c'est une voiture que je vais avoir du mal à vendre ...!!
est ce que je peux jouer sur le fait que je vais avoir une perte d'argent du fait de l'accident ??
puis je demander à l'assurance de me rembourser l'argus du véhicule ??

Merci

Estelle

Par **gege59**, le **22/09/2009** à **21:34**

bonsoir.
la procédure dont vous parlez est VGA soit Véhicule Gravement Accidenté.
si les réparations coutent 9000 euros, et que la valeur de votre véhicule au moment de l'accident est de 14000 euros, votre véhicule est donc réparable...
donc, vous laissez faire les réparations, et vous récupérez votre véhicule...

selon le cas que vous présentez, je pense qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer...
bien a vous.